

BREVET NATIONAL DE SAUVETAGE ET SECOURISME AQUATIQUE

VOTRE FORMATION



30 % de théorie
70 % de pratique

DUREE

Variable

LIEU

Intra
Inter

GROUPE

De 4 à 10
personnes

RECYCLAGE

Tous les 5 ans

PUBLIC CONCERNE

Toute personne, étudiant, éducateur sportif titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1)

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est le diplôme du nageur sauveteur. Il permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques. Le Sauveteur Côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping ...

INTERVENANTS

Maître-nageur diplômé d'un BEESAN (Brevet d'éducateur Sportif des Activités de la Natation)

PRE-REQUIS

PSE 1

METHODE PEDAGOGIQUE

- Introduction
- Etude de cas
- Demonstration pratique
- Apprentissage
- Cas concret
- Conclusion

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordi Video projecteur
- Mannequin Adulte Enfant et nourrisson
- Valise de cas concret
- Coupe de tête
- Défibrillateur
- Fiche de suivi et d'évaluation
- Livret de formation

EVALUATION

- Evaluation formative lors de l'apprentissage
- Evaluation certificative lors des Cas concret

SANCTION

- Certificat de compétence

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Natation : 2 entraînements par semaine
- Règlementation BNSSA
- Epreuves éliminatoires :
 - Parcours de sauvetage aquatique en continue de 100 m
 - Parcours de sauvetage avec palme, masque, tuba en continue de 250 m
 - Porter secours à une personne en milieu aquatique
- Epreuve théorique sous forme de QCM

Programme conforme au guide national de référence établi par le Ministère de l'Intérieur